



COMMUNE DE VERNEUIL-L'ÉTANG
16 rue Jean Jaurès 77390

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 JUIN 2015

L'an DEUX MILLE QUINZE le 29 juin à 19 h 00, le Conseil Municipal de la commune de VERNEUIL-L'ÉTANG légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur CIBIER Christian, Maire.

Etaient présents : M. et Mmes Christian CIBIER, Maire, Christophe MARTINET, Joëlle VACHER, Pierre REPERANT, Agnès LAUFERON, Jean Claude MENTEC, Maire-adjoints, Nathalie ANDRIEU, Jocelyn BRAYET, Ouïza BRAYET, Adrien CARPINTEIRO, Catherine CRAPET, Frédéric LOMEL, Mickaël MICHELET, Lisette MILLET, Pierre PERRET, Marie-Isabelle TILLARD, Richard BOYER, Véronique GONDOUIN, Daniel PERARD, Pascale VAUDABLE.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représentée : **Mme Michèle SIMONOT représentée par Mme Agnès LAUFERON**

Absente excusée : **Mme Dany TAVERNIER**

Absent : **M. Georges TOUALY**

Secrétaire de séance : **Mme Nathalie ANDRIEU**

DATE DE CONVOCATION : 22 juin 2015

DATE D’AFFICHAGE : 22 juin 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23

NOMBRE DE CONSEILLERS PRESENTS : 20

NOMBRE DE VOTANTS : 21

-:- :- :- :- :-

La séance s'ouvre à 19 H 00 sous la présidence de Monsieur Christian CIBIER Maire.

-:- :- :- :- :-

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

~* ~* ~* ~* ~*

ORDRE DU JOUR

- I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2015**
- II DECISION MODIFICATIVE – PARTICIPATION AU FOYER RESIDENCE DE MORMANT**
- III DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2015 – PROCEDURE P.L.U.**
- IV DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT**
- V CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL INFORMATIQUE**
- VI RENOUVELLEMENT DU BAIL A REHABILITATION AVEC L'A.I.P.I.**
- VII SDESM ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUX ET COULOMMIERS**
- VIII VŒUX DE LA COMMUNE SUR LE DEVENIR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE**
- IX AVENANT N° 1 CONTRAT TRIENNAL TRAVAUX DE VOIRIE**
- X REMERCIEMENTS**
- XI QUESTIONS DIVERSES**

~* ~* ~* ~* ~*

I APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 MAI 2015

Le compte-rendu du 04 mai 2015 ayant été adressé à chacun des membres concernés, Monsieur le Maire demande si des questions subsistent.

Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est adopté à l'unanimité.

L'assemblée procède à la signature du procès-verbal de la séance du 04 mai 2015.

~*~*~*~*

II/ 2015-40 DECISION MODIFICATIVE – PARTICIPATION AU FOYER RESIDENCE DE MORMANT

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'à la suite d'une augmentation, il doit être ajouté 1 719 euros à la participation du SI Foyer Résidence de Mormant. Les prévisions sont de 15 925 euros et le titre adressé est de 17 644 euros.

Opérations budgétaires :

Chapitre 65

Ajouter 1 719 euros à l'article 6554 Participations et contingents

Chapitre 022

Soustraire 1 719 euros au chapitre 022 Dépenses imprévues

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier comme exposé ci-dessus l'annexe du budget 2015.

~*~*~*~*

III/ 2015-41 DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2015 – PROCEDURE P.L.U.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de transférer les dépenses liées au P.L.U. sur l'article qu'il convient.

Décision modificative au budget 2015 :

Chapitre 20 + Certificat

Soustraire 14 064 euros à l'article 2031 Frais d'études

Régularisation dépenses inventaire P.L.U. :

Chapitre 041 Dépenses

Ajouter 21 384 euros à l'article 202 Frais liés à l'urbanisme

Ajouter 21 384 euros à l'article 2031 Frais d'études

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire à modifier comme exposé ci-dessus l'annexe du budget 2015.

❖ ❖ ❖ ❖ ❖

IV/ 2015-42 et 2015-43 DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

A/ 2015-42 DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

VU la délibération du conseil Municipal en date du 19/09/2003 approuvant le zonage d'assainissement de la commune,

CONSIDERANT les études parcellaires pour la mise en séparatif des branchements d'assainissement en domaine privé réalisées chez l'ensemble des riverains et les estimatifs de travaux établis par le bureau d'études TEST Ingénierie,

CONSIDERANT le dossier de Demande de Subventions et le dossier de Consultation des Entreprise pour les travaux de mise en séparatif des branchements d'assainissement en domaine privé établis par le bureau d'études TEST Ingénierie,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres pour les travaux de mise en séparatif des branchements d'assainissement en domaine privé établi par le bureau d'études TEST Ingénierie,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

DECIDE,

DE RETENIR l'entreprise suivante pour les travaux de raccordement au réseau d'assainissement en domaine privé :

L'entreprise La Limousine, sise 76, rue Viollet Le Duc – 94214 LA VARENNE, représentée par M. Bruno SERVAZEIX (marché à bons de commandes) ;

DE SOLLICITER auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions au meilleur taux possible relatives aux frais afférents à ces travaux de mise en séparatif des branchements d'assainissement en domaine privé (travaux,

mission maîtrise d'œuvre, contrôles de bonne exécution), conduits sous la charte qualité de l'Agence ;

D'ACCEPTER que la commune soit le mandataire de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la redistribution des subventions aux particuliers selon les modalités de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

B/ 2015-43 DEMANDES DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

VU la délibération du conseil Municipal en date du 19/09/2003 approuvant le zonage d'assainissement de la commune,

CONSIDERANT les études de conception de travaux réalisées par le Maître d'œuvre, le bureau d'études TEST Ingénierie,

CONSIDERANT le dossier de Demande de Subventions et le dossier de Consultation des Entreprises établis par le Maître d'œuvre, le bureau d'études TEST Ingénierie,

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres pour les travaux d'extension du réseau d'eaux usées par le bureau d'études TEST Ingénierie,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, DECIDE,

DE RETENIR l'entreprise suivante :

L'entreprise RVTP, sise Ferme de la Motte, Route de Melun, 77580 Coutevroult, représentée par M. FANJAT pour un montant hors taxe de 36 998,50 € HT ;

DE SOLLICITER auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie les subventions au meilleur taux possible relatives aux frais afférents à ces travaux d'extension du réseau d'eaux usées (travaux, mission maîtrise d'œuvre, contrôles de bonne exécution), conduits sous la charte qualité de l'Agence ;

SOLLICITE auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, une dérogation sans attendre la notification de la subvention, pour la réalisation de la période de préparation des travaux ;

DIT qu'une partie de la dépense prévisionnelle à hauteur de 36 998,50 € HT a été inscrite au budget 2015 de la Commune ;

AUTORISE Monsieur Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette affaire et à faire les démarches nécessaires pour l'obtention des aides financières.

V/ 2015-44 CONTRAT DE MAINTENANCE DU LOGICIEL INFORMATIQUE

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la société ADIC Informatique a transmis un contrat relatif au droit d'usage et à la maintenance du logiciel « recensement militaire ». La redevance annuelle de cette prestation est de 45 € HT et le contrat est conclu pour une période d'1 an, renouvelable par reconduction sans excéder 3 ans.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer le contrat de maintenance du logiciel informatique « Recensement militaire » avec la société ADIC Informatique.

-:- :-:- :-:- :-:- :-:-

VI/ 2015-45 RENOUELEMENT DU BAIL A REHABILITATION AVEC L'A.I.P.I.

Par courrier du 27 février 2015, l'A. I. P. I. nous informe que le bail à réhabilitation signé en février 1996 pour une durée de 20 ans entre la Mairie et l'association pour l'immeuble sis 7-9 rue Emile Zola, arrivera à échéance le 8 février 2016. L'association propose deux solutions, la reprise du bien par la Mairie ou la signature d'un nouveau bail à réhabilitation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de signer le nouveau bail à réhabilitation avec l'association A. I. P. I. pour l'immeuble sis 7-9 rue Emile Zola.

-:- :-:- :-:- :-:- :-:-

VII/ 2015-46 SDESM ADHESION DES COMMUNES DE MOUROUT ET COULOMMIERS

Par délibération 2015 – 33 du 28/05/2015 le comité syndical du SDESM a entériné l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette adhésion dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération sus indiquée.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,

APPROUVE l'adhésion des communes de Mouroux et Coulommiers au SDESM.

VIII/ 2015-47 VŒUX DE LA COMMUNE SUR LE DEVENIR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BRIE CENTRALE

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **REGRETTE** que le projet de loi sur les intercommunalités impose un seuil de 20 000 habitants ;
- **EMET** le vœu que la Communauté de Communes de la Brie Centrale ne soit pas dissoute ;

En conséquence,

- **CONSIDERANT** les bassins de vie des intercommunalités voisines ;
- **CONSIDERANT** les liens géographiques de proximité et les axes structurants comme la D619 ou la ligne ferrée Paris – Bâle ;
- **CONSIDERANT** la pertinence des mutualisations de services mises en place par la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne ;
- **EMET** à titre principal, le vœu que la Communauté de Communes de la Brie Centrale rejoigne en bloc la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne ;
- **EMET** à titre subsidiaire, le vœu que la commune de Verneuil-l'Etang soit rattachée à la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne ;
- **CHARGE** à l'unanimité, Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération aux services concernés

~*~*~*~*

IX/ 2015-48 AVENANT N°1 CONTRAT TRIENNAL TRAVAUX DE VOIRIE

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant n° 1 au marché RVTP numéro 2015/0101 relatif au 2^{ème} contrat triennal de voirie rue des Platanes, allée des Bouleaux et Peupliers. Cet avenant consiste principalement à modifier les quantités à la hausse ou à la baisse concernant les prix et d'insérer de nouveaux prix unitaires en fonction des impératifs de chantier. Il ressort de cet avenant une augmentation de 11, 69 % du montant initial du marché qui était de 276 970,40 € HT porté à 309 360,50 € HT. Le détail de cet avenant sera joint à la présente délibération.

Après en avoir délibéré,
LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,
AUTORISE le Maire à signer l'avenant N°1 relatif au 2^{ème} contrat triennal de voirie rue des Platanes, allée des Bouleaux et Peupliers.

X REMERCIEMENTS

- ✚ Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des divers remerciements adressés à la Commune par les associations locales, relatifs à l'attribution des subventions ainsi qu'à l'aide apportée par la Municipalité pour l'organisation de manifestation et la prise en charge de certain matériel.
- ✚ Monsieur le Maire transmet à l'assemblée les remerciements de la famille ZIAT à l'occasion du deuil qui les a touchés.
- ✚ Monsieur le Maire adresse à l'ensemble des élus la copie de la carte postale envoyée par les élèves et leurs enseignants de l'école élémentaire lors de la classe découverte à Concarneau.

XI QUESTIONS DIVERSES

Madame GONDOUIN remercie les services et l'entreprise ayant géré les travaux de voirie tant pour la conception que la réalisation. Madame GONDOUIN demande si une étude pour ralentir la vitesse peut être engagée ou qu'un sens de circulation soit envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 H 30.

Fait et délibéré les jours, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

En mairie le 02 juillet 2015

Le Maire

Christian CIBIER